

Date : 20080911

Dossier : A-590-07

Référence : 2008 CAF 262

**CORAM : LE JUGE LÉTOURNEAU
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

3651541 CANADA INC.

appelante

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

Audience tenue à Montréal (Québec), le 11 Septembre 2008.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 11 Septembre 2008.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

Date : 20080911

Dossier : A-590-07

Référence : 2008 CAF 262

**CORAM : LE JUGE LÉTOURNEAU
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

3651541 CANADA INC.

appellante

et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 11 Septembre 2008)

LA JUGE TRUDEL

[1] Nous n'avons pas été convaincus que le premier juge a commis d'erreur déterminante justifiant l'intervention de cette Cour.

[2] L'appel sera rejeté avec dépens.

« Johanne Trudel »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-590-07

(APPEL D'UNE DÉCISION DE LA COUR FÉDÉRALE (2007 CF 1255) DU 30 NOVEMBRE 2007 DANS LE DOSSIER T-1921-06.

INTITULÉ : 3651541 Canada Inc. c. Procureur général du Canada

LIEU DE L'AUDIENCE : Montréal (Québec)

DATE DE L'AUDIENCE : Le 11 septembre 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE LÉTOURNEAU
LE JUGE NOËL
LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LA JUGE TRUDEL

COMPARUTIONS :

Charles C. Gagnon POUR L'APPELANTE

Ian Demers POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Stikeman Elliott POUR L'APPELANTE
Montréal (Québec)
John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada